RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

UFR DROIT, ADMINISTRATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE & ADMINISTRATION PUBLIQUE

UNIVERSITÉ CAEN NORMANDIE

LICENCE PROFESSIONNELLE

MANDATAIRE JUDICIAIRE À LA PROTECTION DES MAJEURS

LICENCE PROFESSIONNELLE CONTRÔLÉE PAR L'ÉTAT



Niveau de diplôme	Durée du programme	Lieu.x de formation	Crédit ECTS
Bac+3	1 année	Caen	180

La licence professionnelle MJPM, limitée à la 3e année, est adossée à la licence générale en droit.

La considération de la formation initiale sera de nature à distinguer deux parcours :

- Celui des juristes qui ont obtenu la licence 2 ou licence 3 et souhaiteront devenir mandataires judiciaires à la protection des majeurs.
- Celui des travailleurs sociaux (Conseiller en Economie sociale et familiale ; DE Assistant de service social ; DE éducateur spécialisé).

Toute autre personne diplômée d'une deuxième année de licence (psychologie, économie) est éligible à entrer en formation si son profil a retenu suffisamment l'attention d'un mandataire judiciaire à la protection des majeurs pour conclure avec lui, ainsi que tout entrant dans la formation professionnelle, un contrat d'apprentissage ou un contrat de professionnalisation.

Objectifs de la formation

Quelle que soit sa formation initiale, la personne diplômée de la licence professionnelle MJPM a vocation à exercer la profession de mandataire judiciaire à la protection des majeurs suivant l'un de ses trois modes d'exercice : salarié d'un service MJPM (personne morale), MJPM exerçant à titre individuel ou salarié d'un travailleur indépendant (en attendant d'obtenir son agrément individuel du préfet de département) ou MJPM préposé d'un établissement hospitalier ou médico-social.

Compétences acquises

À l'issue de la licence professionnelle, vous serez capable de :

- Agir en tant que professionnel de la protection juridique des majeurs
- Appliquer le périmètre de la mesure de protection et ses obligations
- Développer la relation avec la personne protégée et son entourage permettant la réalisation de son projet personnel de protection
- Rechercher, mobiliser et participer aux réseaux professionnels pour répondre aux besoins de la personne protégée

Principaux enseignements

Semestre 1 - (210 h)

- BCC1 : Appliquer le périmètre de la mesure de protectionet des obligations [7 crédits - 63 h]
- BCC2. Adapter l'accompagnement de la personne protégée [6 crédits. – 42 h]
- BCC3. Agir en tant que professionnel de la protection juridique [7 crédits. – 63 h]
- BCC4. Approfondir ses savoirs professionnels [10 crédits. – 42 h]

Semestre 2 - (210 h)

- BCC1. Appliquer le périmètre de la mesure de protection et ses obligations [7 crédits. – 63 h]
- BCC2. Adapter l'accompagnement de la personne protégée [6 crédits. – 42 h]

Mise à jour : 02/11/2026

- BCC3. Agir en tant que professionnel de la protection juridique [7 crédits. – 63 h]
- BCC4. Approfondir ses savoirs professionnels [10 crédits. – 42 h]

Le module de communication comprend un apprentissage de la langue des signes française et une initiation à la langue des signes universelle ou internationale (LSI).

Admission · inscription

CONDITIONS D'ACCÈS

Dépôt d'un dossier de candidature via l'application ecandidat (campagne de dépôt de candidatures dure 1 mois). Présélection sur dossier (en avril) Sélection sur entretien (jury composé d'universitaires et de professionnels) (en principe dans la première quinzaine de juin)

PROCÉDURE D'INSCRIPTION : CANDIDATURE

Pour vous inscrire en licence professionnelle, rendez-vous sur la plateforme eCandidat. Vous y trouverez aussi les dates de candidatures.

Contact

Université de Caen Normandie

UFR de Droit, administration économique et sociale et administration publique

Esplanade de la Paix · CS 14032 · 14032 Caen Cedex 5

Séverine HUBERT | 02 31 56 56 91

https://ufr-droit.unicaen.fr/